

Edito...

Sur l'année 2014, le Pôle Logement Insertion a connu un nombre important d'évènements venant renforcer le volume global d'activité à destination des jeunes et des familles.

Vous retrouverez l'ensemble des grands indicateurs d'activité dans ce document. Pour ma part, je mettrai en avant les points suivants :

- En collaboration étroite avec la DDCS et sous son pilotage, la structuration des deux CHRS (jeunes 18 /25 ans et femmes avec enfants) a été profondément repensée. Une fusion des deux établissements a été organisée et une extension des capacités CHRS a été réalisée, faisant passer le nombre total de places CHRS à 88 places, complétées par 12 places d'urgence hors dotation globale de fonctionnement.

Cela nous a permis d'améliorer les moyens d'accompagnement et s'est traduit notamment par l'embauche de travailleurs sociaux supplémentaires et d'une psychologue à mi-temps.

- Le DDAMIE a été intégré au Pôle Logement Insertion et a vu lui aussi sa capacité portée de 40 à 60 places pour répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes de 16 à 18 ans arrivant directement sur le Département ou envoyés par la Cellule Nationale.
-
- Durant l'été 2014, les services de la DDCS 01 dans la cadre du PDAHI, ont souhaité améliorer l'offre de prise en charge en sollicitant les opérateurs gestionnaires de CHRS pour la mise en place d'accueils de jour. L'ADSEA 01 a répondu et a mis en place au 1er décembre 2014 un accueil de jour pour femmes. Ce nouvel outil permet d'offrir, 7 jours sur 7 de 8h00 à 20h00, une écoute et un soutien socio-éducatif à toute femme qui se présente à l'accueil de jour.

Enfin, je me dois ici de rappeler l'investissement et le professionnalisme des équipes du Pôle Logement Insertion qui nous ont permis, sur cet exercice, de remplir nos missions au service des publics.



Franck DELALE
Directeur du Pôle Logement Insertion



Accompagnement Social au Logement

Activité en bref :

✓ 316 ménages accompagnés :

Sur le plan départemental, le service enregistre une moyenne annuelle de 34,7 mesures, supérieure à celles de 2012 (32,9) et de 2013 (33,3).

✓ 171 nouvelles mesures :

La mise en œuvre des mesures présente un caractère aléatoire selon les besoins repérés par nos partenaires instructeurs et la conception qu'a chaque C.L.T. de l'outil ASL.

✓ 89 mesures en attente :

Soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année précédente.

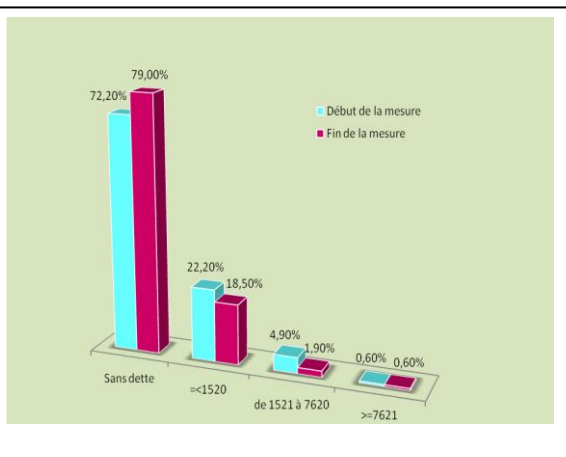


Un public en précarité économique

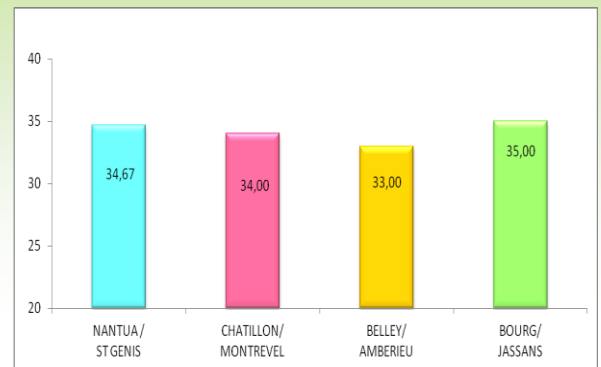
- L'ASL s'adresse à des ménages éligibles au Fonds de Solidarité Logement et qui, pour 43,5 % d'entre eux, perçoivent le RSA et pour 20 %, d'autres minima sociaux ou des ressources (A.A.H., pension d'invalidité, ...) dont le faible montant les inscrit dans une certaine précarité.
- Pour 78,6 % des ménages, les revenus reposent sur un adulte : 30,7 % de personnes isolées et 47,9 % de familles monoparentales.
- Le cumul de plusieurs objectifs est récurrent mais le travail sur le poste budgétaire logement est quasiment systématique.

Les effets positifs sur les dettes locatives :

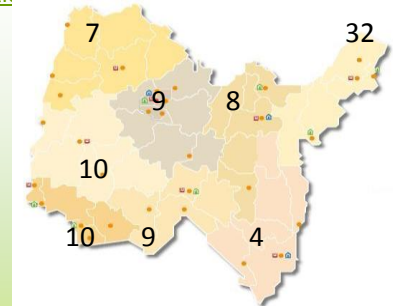
Evolution de la dette de loyer



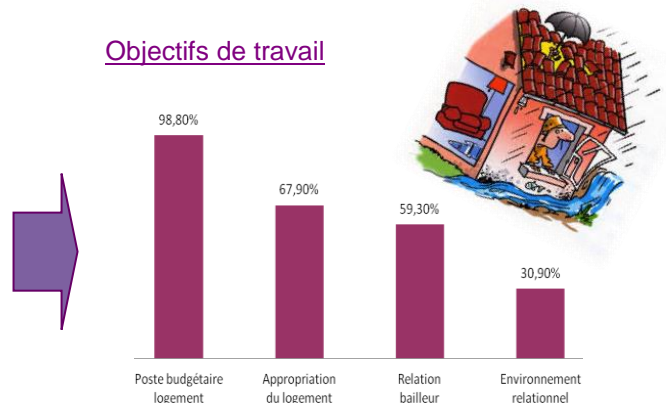
Moyenne annuelle des mesures exercées par secteur



Répartition par CIT des mesures mises en attente



Objectifs de travail



Une diminution systématique des dettes de loyer

Le travail peut consister à :

- Cerner pourquoi le ménage a contracté cette dette (faibles ressources et charges trop élevées, mauvaise gestion, ...)
- Établir si possible un plan d'apurement en fonction de la capacité de remboursement, instruire une demande d'aide financière au FSL, déposer un dossier de surendettement.

Les expulsions locatives

22 % des bénéficiaires menacés d'expulsion locative.
13 procédures effectives : 8 jugements de résiliation de bail et 1 concours de la force publique accordé.

Malgré la considération par le Conseil Général du travail accompli et le nombre de mesures en attente, notre demande d'un cinquième poste n'a pu aboutir au vu des contraintes budgétaires du F.S.L. Toutefois, une réflexion partagée avec le C.G. a permis un allègement administratif de la mission ASL (avenant à la convention).

Perspectives 2015 : - Mise en conformité de la mission par rapport à l'avenant
- Elaboration du projet de service

C.H.R.S. ADSEA 01

Actualité :

2014, une année de transition :

- Extension du CHRS Jeunes et du CHRS « La Parenthèse » (Arrêté D.D.C.S. du 13 Août 2014)

	Avant extension		Après extension	
	CHRS Jeunes	CHRS « La Parenthèse »	CHRS Jeunes	CHRS « La Parenthèse »
Places d'insertion	11	56	8	56
Places d'urgence CHRS		7	10	14
Places H. Urgence	5	4	12	

- Fusion des deux CHRS => **CHRS ADSEA01** (1 service Femmes et enfants, 1 service Jeunes 18-25 ans)
- Recrutement de professionnels (ES, CESF, Psychologue, Maîtres de maison)

Le service femmes et enfants

L'activité :

- ✓ 108 adultes accueillis (moyenne d'âge : 34 ans)
- ✓ 82 enfants dont 32 de moins de 3 ans
- ✓ 6 femmes enceintes
- ✓ Durée de séjour : 3 mois

- 55 % des personnes ont été accueillies suite à **des violences conjugales et intra familiales.**
- 26 familles ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance (amiable ou judiciaire)

ACCUEIL DE JOUR

Femmes et enfants, victimes de violences conjugales

Situé dans les locaux du CHRS, il est ouvert 7jrs/7

Objectifs :

- Mettre à l'abri en journée dans un espace dédié et sécurisé
- Créer un lien en favorisant l'échange et la rencontre
Informé, conseiller, soutenir dans les démarches (liées à l'hébergement, au logement, à la santé, à l'emploi, à la vie quotidienne), et orienter vers les partenaires adaptés.



Le service jeunes 18-25 ans

Un public spécifique

L'activité :

- ✓ 81 adultes accueillis : 70 hommes, 11 femmes et 4 couples
- ✓ Durée de séjour : 2,5 mois

61 jeunes sortis dont :

- 21 retours dans la famille
- 17 autres CHRS urgence ou insertion
- 9 accès logement autonome
- 2 en service SAFREN

Dans le cadre de l'extension du CHRS, la capacité d'accueil n'a été réellement effective qu'à compter du 01/11/14 d'où une montée en charge progressive de l'activité.

Cette première année pleine révèle des problématiques majeures de ce jeune public : lien inexistant ou précaire avec l'environnement familial, parcours en protection de l'enfance (mesures éducatives, placements), santé fragile (conduites addictives, troubles psychologiques).



- Perspectives 2015 :
- Elaboration des deux projets de service et du projet d'établissement
 - Travail en lien avec la DDCS pour la mise en place d'un CPOM
 - Développement de l'activité de l'Accueil de Jour
 - Démarrage des travaux du bâtiment dédié au public Jeunes
 - Développement du DACC en lien avec CARIC

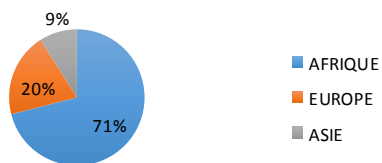
Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers

Le **Dispositif Départemental d'Accueil des Mineurs Isolés Etrangers de l'Ain** est un établissement d'accueil et d'hébergement sous compétence de l'aide sociale à l'enfance piloté par le domaine Enfance Adoption du conseil Départemental de l'Ain et confié en gestion à notre association.

Du 18/11/2013 au 01/09/2014, le DDAMIE pouvait accueillir jusqu'à 40 MIE. Au 1^{er} septembre 2014, et devant le nombre croissant d'arrivées, la capacité d'accueil a été portée à 60 places, sur décision du Conseil Départemental.

L'activité :

Provenance des MIE au 31/12/2014



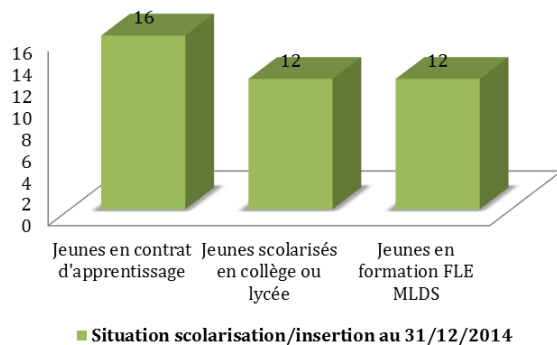
Les jeunes

Le public (du 18/11/2013 au 31/12/2014)

89 jeunes accueillis (20 de juin à août 2014 dont 13 jeunes originaires du Mali)

25 jeunes sortis du DDAMIE (fugues, réorientation autres Département, sorties autonomes du fait de l'âge...)

La scolarisation et l'insertion



L'hébergement

Après une installation provisoire durant quelques mois sur le plateau du Retord (Lélex puis chalet Jean Macé), le DDAMIE a emménagé le 28/02/2014 dans ses locaux définitifs situés à Jujurieux (hameau de Cossieux), d'une capacité de 40 places.

En septembre 2014, devant le nombre croissant d'arrivées, nous avons dû organiser une extension provisoire du dispositif dans un hôtel de Bourg en Bresse (chambres + bureaux de l'équipe).

Une réorganisation des modes d'accueil sera enclenchée sur l'année 2015, conduisant à une réduction du nombre de prises en charge sur Cossieux (25 jeunes accueillis au maximum), tenant ainsi compte de la capacité "d'absorption" du hameau, et à la mise en logements autonomes de 35 jeunes sur les bassins d'Ambérieu en Bugery et de Bourg en Bresse.

Ce schéma permettra d'organiser au mieux la prise en charge des jeunes et de construire une véritable logique de parcours vers l'autonomie.

Notons que sur cette première année de fonctionnement, ces déménagements sont venus percuter la stabilisation des jeunes, la mise en scolarité et le suivi insertion.

L'administratif

Accompagnement administratif des MIE à l'arrivée : Outre l'obligation d'accueillir tous les MIE, orientés par la cellule nationale, ou arrivant directement dans le département, les évaluations de minorité et d'isolement représentent une charge de travail importante, avec des traductions téléphoniques en simultané, par des traducteurs d'ISM Interprétariat, à Paris. A raison de 5 jours de travail pour les 89 arrivées en 2014, l'équivalent temps de travail correspond à quasiment 1,5 postes.

La particularité de ce public, pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, réside dans la situation d'étranger. Contrairement au public jeune pris en charge dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), la situation administrative de ces jeunes à leur majorité n'est pas a priori consolidée. Un lien dans la prise en charge, permanent et de qualité, des MIE est établi avec le service Enfance Adoption du Conseil Départemental.

De la même manière, nous pouvons noter, au delà de la qualité de l'accueil de la population de Cossieux à notre arrivée, le concours et l'engagement de la Mairie de JUJURIEUX à nos côtés.